0 500 1 000 m

- bati ajouté

REGLES GRAPHIQUES

ZONES

- A. zone agricole destinée aux constructions agricoles
- An. Zone agricole soumise à Natura 2000
- Ap. zone agricole liée aux parcs de bâti remarquable
- As. zone agricole stricte
- AU. zone d'urbanisation future pour l'habitat
- N. zone naturelle
- Nca. zone naturelle d'exploitation de carrière
- Ncp. zone naturelle camping
- Nd. zone de dépôt de matériaux inertes
- Nl. zone de jardins
- Nn. zone naturelle destinée aux équipements de loisirs et sportifs
- Nn. Zone naturelle soumise à Natura 2000
- Np. zone naturelle liée aux parcs de bâti remarquable
- Nt. Zone de transport de matériaux liés à l'extraction
- Ua. zone urbanisée d'habitat dense de la centralité
- Ua1. zone urbanisée d'habitat dense
- Ub. zone urbanisée d'habitat moyennement dense de la centralité
- Ub1. zone urbanisée d'habitat moyennement dense
- Uc. zone urbanisée d'habitat collectif
- Ud. zone urbanisée spécifique de lotissement
- Ue. zone urbanisée d'activité économique
- Ue1. zone urbanisée d'activité économique stricte
- Uep. zone urbanisée d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uh. zone d'habitat hameau ancien contraint
- Uh1. zone d'habitat hameau ancien contraint
- Ui. zone urbanisée d'activité industrielle
- Ur. zone urbanisée remarquable
- Ne. zone d'équipements public ou d'intérêt collectif

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- tracé de principe de liaison à créer
- patrimoine paysager à protéger
- recul minimum graphique
- alignement des constructions

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- espace naturel sensible
- trame verte bleue secteur humide - secteur de tourbière
- trame verte et bleu strate boisée- forêt présumée ancienne
- trame verte et bleue strate bocagère - arbre isolé
- trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie basse
- trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie multistrate
- trame verte et bleue strate humide - secteur cours d'eau
- trame verte et bleue strate humide - secteur forêt alluviale Rhône
- trame verte et bleue strate ouverte - secteur de prairie sèche
- trame verte et blue strate humide - secteur étang et retenue
- emplacement réservé
- éléments de paysage à maintenir ou remettre en état au titre de l'article L151-23 du cu
- secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre d'étude de risques naturels pouvant comporter des limitations de la constructibilité pour des raisons de risques
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour la protection de captage

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- patrimoine bâti à protéger
- constructions pouvant faire l'objet d'une changement de destination

INFORMATION

Emplacement réservé		
numéro	destination	bénéficiaire
1	stationnement	commune

BOUVESSE QUIRIEU
VILLAGE D'AVENIR

Commune de Bouvesse-Quirieu

Plan Local d'Urbanisme

4.1 - plan général

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 24 juin 2025

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 03 mars 2026

terre d'urbanisme · n.chomaz urbaniste · biainsight